



« Morbihan, foot gagnant ! »

**Commission Départemental de l'Arbitrage
Section Technique – Lois du Jeu
Le mardi 20 janvier 2026 (en visioconférence)**

**Président : M. BERNARD Christian
Membres : M. RACOUET - M. PILLET – M. GUILLEMOT**

**Match du 18 janvier 2026 – (D3) Lorient Sport 3 / Guidel 3
Arbitre : M. Amin Tifrit**

Réserve technique déposée par le club de Guidel.

La section lois du jeu :

Après les pièces jointes au dossier, jugeant en 1 ère instance.

Sur la forme :

Dit la réserve irrecevable.

La réserve technique a été déposée après la rencontre concernant les faits.

La section précise qu'une réserve technique doit être déposée par le capitaine plaignant sur le terrain, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence des faits ou au 1 er arrêt du jeu s'il s'agit d'un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu.

La commission transmet sa décision à la commission compétente pour suite à donner.*

**Le président de la section
M. BERNARD Christian**

Bernard